

Image not found or type unknown



Points arrco acquis avant 16ans

Par **solsbury**, le **01/04/2010 à 20:57**

Bonjour, rn ayant commencé a travailler tres jeune (bien avant 16 ans, dans le spectacle), j'aimerais savoir si les points cotises à la complémentaire Arrco à cette période (et dont je possède les bulletins de salaire), doivent etre comptabilisés dans mon total de point ou bien si comme on vient de me l'annoncer, les points cotises avant 16ans ne sont pas comptés ?rnOu puis-je trouver un texte qui indique cet état de fait?rnD'avance merci beaucoup pour la réponse.